

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Lyon

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : interne

Epreuve : cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Préfecture du département X
Direction de la coordination, des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de la coordination interministérielle
et de l'environnement

Affaire suivie par =

le - à -

Note à l'attention des directeurs et directrices des
services déconcentrés du département X

objet = mise en place d'un plan d'action de sobriété énergétique dans les structures
déconcentrées de l'État

références = circulaire du 10 novembre 2022 relative au plan sobriété énergétique de l'État

annexes = 1. rétroplanning des étapes à valider avant la réunion
2. exemple de plan d'action pour une sous-préfecture

Si le déclenchement de la guerre en Ukraine au début de l'année
2022 a obligé la France à prendre des mesures rapides concernant son
approvisionnement énergétique, la crise climatique actuelle amène
à réfléchir sur le long terme aux mesures penentes à prendre

et développer.

C'est dans ce cadre que le gouvernement a mis en place le 26 juin 2022 un plan d'action de sobriété énergétique, afin d'encourager les changements de pratiques qui permettent de consommer moins d'énergie tout en préservant l'accès aux services essentiels pour tous. L'objectif de ce plan est d'atteindre la neutralité carbone en 2050, objectif inscrit dans la loi française.

Cette note présente les grandes lignes du plan sobriété énergétique (I) et les modalités d'élaboration d'un plan d'action de sobriété dans les structures déconcentrées de l'État (II).

I - Les grandes lignes du plan sobriété énergétique

Le plan d'action du gouvernement a pour but de répondre à la crise énergétique et climatique actuelle, dans un contexte d'urgence mais qui vise des impacts sur le long terme. Pour cela, il développe de nombreux points d'actions concrets recouvrant plusieurs domaines.

Le 6^{ème} rapport d'évaluation du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) du 20 mars 2023 montre que la décennie 2011-2020 a été la plus chaude depuis les 125 000 dernières années. Cette crise climatique a des impacts directs au niveau de l'approvisionnement en eau, sur les questions de sécurité alimentaire, les catastrophes climatiques et a pour conséquence directe des crises humanitaires. Dans ce contexte, il recommande d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, objectif dont s'est engagé le gouvernement, et encourage le développement résilient au changement climatique. Afin de jalonner cet objectif de temps long, la Première ministre ~~avec~~ Elisabeth Borne avec le Président de la République Emmanuel Macron, ont fixé un premier objectif de réduction de 10% des consommations globales d'énergie d'ici deux ans par rapport à 2019. Les efforts de sobriété demandés sont en premier lieu achevés aux services publics, afin de répondre à un devoir d'exemplarité des institutions.

Pour atteindre ces objectifs, le plan d'action prévoit 20 mesures

- obligatoires à déployer, avec la possibilité de les adapter aux particularités de chaque service. Ces mesures sont regroupées en 4 domaines identifiés =
- la consommation des bâtiments = les mesures visent aussi bien à assurer un accompagnement efficace (soutien aux coordinateurs énergie, désignation ambassadeur énergie sobriété, réalisation d'une stratégie énergétique, évaluation d'un besoin de la taskforce) qu'à des mesures très concrètes (limitation du chauffage à 19° et de la climatisation à 26°, limitation éclairage de nuit et non-essentiels, suppression de l'eau chaude dans les sanitaires) ou son des projets plus long (identification des rénovations lentes ou de gains rapides, projet d'installation d'équipement photovoltaïque).
 - les mobilités = tout particulièrement via des actions d'incitation et de sensibilisation aux agents (éco-conduite, encourager à prendre le vélo via l'augmentation du forfait mobilité durable et d'installation d'équipement, encourager à prendre le train pour ^{les} déplacements professionnels, encourager le recours au télétravail via l'augmentation de l'indemnité journalière, encourager le covoiturage, etc)
 - le numérique = encore une fois via des actions de sensibilisation aux agents (bons gestes numériques) mais aussi via les achats réalisés et les centres de données
 - la commande publique = systématiser les marchés avec des clauses environnementales (notamment pour les produits consommateurs mais aussi pour la livraison), demander de façon systématique un plan de progrès des entreprises au terme de consommation d'énergie.

A l'appui de ces mesures, le plan prévoit des moyens supplémentaires pour permettre leur mise en œuvre. Cela passe notamment par un appel à projet (Résilience 2) mais surtout des moyens humains (groupe ministériel de la Direction de l'immobilier de l'État, réseau de coordinateurs énergie renforcé, mise en place d'une taskforce opérationnelle d'accompagnement des gestionnaires de site) et des financements (forfait mobilité durable, expérimentation partenariats pour le covoiturage organisé).

Ces mesures concrètes nous permettent d'envisager diverses modalités d'action pour les services déconcentrés du département =

II. Modalités d'élaboration d'un plan d'action de sobriété dans les structures déconcentrées de l'État.

Afin de permettre une mise en place efficace du plan d'action de sobriété, il convient dans un premier temps d'identifier les acteurs impliqués dans les services afin d'amener un suivi de projet efficace, puis d'identifier les points d'attention qui permettraient la mise en place d'actions concrètes.

Ainsi, la mise en place de groupe de travail au sein de chaque service déconcentré en réseau faisant remonter les informations pertinentes au comité de suivi du plan de sobriété peut être mis en place. Ces groupes devra être force de proposition et permettre un partage d'expérience, tout en amenant une évaluation des actions mises en place. A priori, les agents en première ligne concernant ~~la~~ l'élaboration et la mise en place du plan d'action sont les agents du service du fonctionnement et tout particulièrement les gestionnaires de site. Ceux-ci pouvant notamment demander l'appui de la taskforce. Il convient également de nommer un ambassadeur sobriété dans chaque bâtiment. Outre ces agents, les services de la communication devront être inclus dans la démarche afin d'amener une communication interne et externe efficace sur le plan et les changements qu'il apporte dans les pratiques ainsi que les objectifs visés sur le court et long terme - les services marchés publics peuvent également être invités à la fois pour les projets éventuels de dépense mais également dans un but d'encourager un achat plus respectueux.

Le plan d'action de chaque service déconcentré devra couvrir les quatre grands domaines du plan via des actions concrètes. Ainsi, il est possible dans un premier temps, d'amener la mise en place fiable du suivi de la consommation énergétique de chaque service, notamment afin d'identifier les secteurs à forte consommation et les marges de progression. Cela concerne donc le chauffage et le suivi des recommandation des température à surveiller plus étroitement, les questions de consommation d'eau, et d'eau chaude particulièrement, la vérification concernant les éclairages et appareils électriques non essentiels. Il convient d'autre part d'identifier les rénovations possibles dans chaque bâtiment, que celles-ci soient lourdes ou non, afin de pouvoir envisager une programmation pluri-annuelle des travaux et pouvoir faire remonter les besoins financiers.

Un large programme de sensibilisation des agents peut également être mené. Cela recouvre en grande partie les questions de mobilité afin d'encourager les pratiques de déplacement douces comme le

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : ...Lyon.....

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : ...interne.....

Epreuve : ...cas pratique.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

vélo ou de train en premières intention. Une communication particulière sur les modifications du forfait mobilité durable doit notamment être envisagée. Cependant, compte tenu de l'importance toujours faite de la voiture, il est également possible de proposer d'une part des formations à l'éco-conduite, mais également de mettre en place des actions favorisant le covoiturage, que celui-ci soit pour les déplacements professionnels ou les déplacements domicile-travail. Un encouragement toujours plus marqué en faveur du télétravail peut également être pris. Outre la sensibilisation dans les déplacements, c'est aussi sur les pratiques de travail, notamment numériques, que des avancées peuvent être faites : elles font partie d'un ensemble de bonnes pratiques à mettre en place au bureau afin de préserver les ressources (chauffage, éclairage, équipement électriques, bonnes pratiques numériques). Pour cela, la campagne de communication interministérielle peut servir d'appui.

Enfin, il peut être pertinent de mettre en place une politique d'achat sobre. Pour cela, il convient de s'appuyer sur les outils de mutualisation disponibles où les stratégies en terme d'achat responsable sont déjà déclinées comme ^{ceux} la Direction des achats de l'État ~~et de~~. Par ailleurs, cela peut notamment passer par une rationalisation des achats via un meilleur recensement des besoins et un suivi fin des stocks. Toutefois, il convient avant tout de s'assurer d'un achat sobre via la définition de clauses dans les marchés concernant la performance énergétique des produits ou via des conditions d'exécution comportant des mesures à caractère environnemental.

Aussi, ces différentes pistes doivent permettre à chaque service, en fonction de ses contraintes de s'adapter à la mise en place de mesures visant à plus de sobriété.

Annexe 1 = ritoplaanning des grandes étapes avant la réunion

J-30 = nomination / désignation des référents (gestionnaires de site, ambassadeur sobriété)

J-20 = remontée des points d'attention, particularités, questionnements

J-15 = remontée des sujets à inscrire à l'ODJ (ordre du jour) réservation de salle

J-10 = préparation des éléments de présentation envoi de l'ordre du jour préparation fiche synthétique d'application du plan

J-0 = réunion

Annexe 2 = Exemple de plan d'action d'une sous préfecture

Tâche = suivi de la consommation énergétique, mesures d'amélioration suivant identification de problèmes

Référent = gestionnaire de site en lien avec le service financier

Moyens = appui finances, mise en place tableau de suivi

Délais = rapport sur 6 derniers mois en continu sur l'année

Tâche = Communication aux agents sur sobriété énergétique point d'attention mobilité et chauffage (ou autres)

Référent = service généraux avec service communication

Moyens = communication interne via courriel et affichage

Délais = 1 mois pour mobilité avec rappel régulières pour chauffage dès la baisse des températures

Tâche = identification pour la rénovation énergétique

Référent = gestionnaire de site en lien si nécessaire avec un cabinet de maîtrise d'oeuvre (MOE)

Moyens = paration de marché pour la MOE
définition des besoins financiers

Délais = programme pluriannuel avec calendrier d'étape

Tâche = mise en place d'une politique d'achat sobre

Référent = service marché en lien avec le secrétariat général

Moyens = note aux différents services sur les points d'attention lors de l'achat

Délais = 1 mois

